



Liste des contenus disponible sur ASJP (Algerian Scientific Journal Platform)
Revue Académique des Etudes Sociales et Humaines
page d'accueil de la revue: www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/552



L'adoption du système comptable et financier en Algérie : une réforme à revisiter

Adoption of Accounting and financial system in Algeria A revisited Reform

Kamel Ramache ¹, Ouldabed Omar ², Abed Nacira ³

¹ Université 20Août 1955 - Skikda (Algerie).

² Université Hassiba ben Bouli- Chlef (Algerie).

³ Université Hassiba ben Bouli- Chlef (Algerie).

Keywords:

Accounting and financial system.

Reform, IAS/IFRS, National Council of Accounting.

Accounting profession.

Abstract

Nearly a decade from adoption of Financial and Accounting System in Algeria and many debates in official areas and confusions expressed in social networks don't keep marking accounting sphere. In this fact, this Article aims to examine the passage to Financial and Accounting System initiated since 1998 by Algerian authorities and put it in a critical perspective. Based on opinions collected from meetings with accounting professionals in the framework of conferences and Saturday trainings organized by CNC in a hand, and findings issued from a questionnaire distributed to liberal professionals in the other hand a sample of 345 professionals has been selected where 40 questionnaire have been only accepted. Findings of study mentioned that 60% of professionals considered financial market weakness as the first factor impeding professionals to master FAS, in addition, Assets represent the major part of elements affected by the passage to FAS with 67,5% of sample.

Informations sur l'article **Résumé**

Historique de l'article:

Reçu le: 20-03-2024

Accepté le: 02-06-2024

Mots clés:

Système Comptable et Financier, réforme, IAS/IFRS, Conseil National de Comptabilité, profession comptable.

Une décennie presque depuis l'entrée en vigueur du SCF en Algérie et les controverses, débats sur les réseaux sociaux et incompréhensions ne cessaient pas de marquer la scène comptable en Algérie. A cet effet, Ce travail a pour objectif d'examiner le passage au système comptable et financier initié en 1998 par l'Etat et d'y porter une lecture critique. En s'appuyant sur les avis collectés lors des rencontres avec les professionnels comptables en marge des assises et samedi de formation organisés par le CNC d'une part, et les résultats issues du questionnaire distribué sur les professionnels libéraux d'autre part. Un échantillon de 345 professionnel a été ciblé dont nous n'avons ramené que 40 réponses dûment remplies. Les résultats révèlent que 60% des professionnels considèrent que la faiblesse du marché financier en Algérie constitue le facteur le plus entravant les professionnels à maîtriser le SCF, ensuite, Les résultats révèlent que les immobilisations détiennent la majeure partie des éléments les plus affectés par le passage au SCF avec 67,5% de l'échantillon.

1. Introduction

L'adoption d'un référentiel dérivé des normes comptables internationales dans un contexte ex-socialiste celui de l'Algérie suscite une panoplie des problèmes culturels et techniques relatifs à la pratique comptable; les traitements et les routines comptables hérités de la période socialiste appliqués par l'ensemble des professionnels se retrouvaient inadéquats avec les concepts et les objectifs introduits par le SCF (juste valeur, actualisation, capitalisation...etc). Le recours aux principes au détriment des règles, l'avènement de la juste valeur dans l'évaluation des éléments d'actifs et passifs avec en amont un cadre conceptuel constituant la base de préparation des états financiers représentent les axes majeurs auxquels les opérateurs manifestent des préoccupations de taille.

Ces préoccupations ont été traduites par le faible degré d'insertion des professionnels comptables dans les nouvelles règles du jeu comptables. Ainsi, depuis l'entrée en vigueur du SCF en 2010, la majorité des professionnels s'est montrée incapable d'appréhender le bien fondé du nouveau référentiel et cela suite à des contraintes économiques, institutionnelles, culturelles et organisationnelles ayant largement contribué à l'échec de la réforme comptable en direction des standards internationaux. Les démêlés récents entre les acteurs impliqués par la réforme sur le sort du SCF traduisent bien l'absence d'une vision stratégique intégrée prise par les pouvoirs publics lors du commencement de la réforme en 1998.

Le Conseil National de Comptabilité (CNC), à qui revient la mission de la réforme comptable, bien qu'il a déployé des efforts appréciés, il a montré lui aussi ses limites. En effet, La capacité du CNC à faire respecter les notes et les avis diffusés depuis l'avènement de la loi 07/11 et la loi 10/01 s'est vu amenuisée faute d'une faible maturité institutionnelle traduite par une démarche de concertation limitée avec les rapports impliqués dans le projet SCF. Les efforts du CNC à révolutionner la formation des professionnels comptables ont été hâtivement entrepris car en l'absence d'instituts de formation spécialisés, les professionnels restent en déphasage permanent avec les innovations comptables qui se

jouent dans le monde du chiffre.

Ce travail est venu répondre à la question selon : **laquelle les conditions dans lesquelles le SCF est implémenté sont-elles favorables à la réussite de la réforme comptable amorcée depuis 1998 ?** Les conditions soulevées dans notre cas sont d'ordre économique, institutionnel, organisationnel. En outre, les débats récents sur l'échec du SCF à s'imposer en tant que nouveau langage au sein des entités économiques Algériennes ont donné l'impression aux acteurs impliqués que l'absence d'une stratégie concertée a constitué le facteur majeur qui a influé sur le succès du passage. Une stratégie qui tient compte de l'environnement institutionnel dans lequel le SCF est adopté, du degré de préparation des entités économiques Algériennes à s'ouvrir aux innovations comptables dont les normes IAS/IFRS en sont un exemple.

2. les raisons des insuffisances relatives à l'application du SCF

Différentes raisons ont été évoquées à l'égard de l'application du SCF depuis sa promulgation en 2007, l'incapacité des dirigeants des entités économiques à cerner la nature ainsi que l'objectif des normes de l'IASB en général et les dispositions du SCF en particulier constitue la raison majeure des insuffisances rencontrées par les opérateurs. L'état de l'environnement économique (marché financier, actionnariat faible, climat des affaires...etc.) Compte aussi parmi les facteurs qui ont altéré l'utilité de la comptabilité. En outre, nombre de raisons a été avancé dont les plus marquantes sont (D. BOUBIR, 2015. K. REMMACHE, 2017):

- L'insuffisante préparation aussi bien des préparateurs que des auditeurs des états financiers,
- L'absence de neutralité des préparateurs des états financiers du fait de l'injonction des dirigeants sociaux de comptabiliser ou dissimuler certaines opérations en recherchant le résultat comptable voulu ou le seuil des impôts à régler,
- Un faible statut accordé au comptable réduit à un simple caissier et non un créateur de valeur informationnelle et managériale au sein de l'entité,

- L'attachement significatif des préparateurs des états financiers dans leurs choix comptables aux exigences de l'administration fiscale malgré que le SCF offre une liberté considérable dans les choix comptables qui répondent aux objectifs des propriétaires de l'entreprise et non seulement l'agent fiscal,
- Manque d'intérêt pour le contenu de la comptabilité par toutes les parties prenantes expliqué par le manque d'un environnement des affaires incitant les investisseurs à accorder plus d'utilité aux informations issues de la comptabilité,
- Le règne du marché informel et son impact sur la qualité des travaux d'audit ainsi que sur l'utilité de la comptabilité en tant que instrument de transparence du marché.
- L'absence des organismes accompagnateurs des entreprises dans leur passage au SCF tels que les centres d'accompagnement et d'assistance technique, les rendez-vous de sensibilisation, d'encadrement des entités concernées.
- La faible implication de l'Etat en matière de formation des préparateurs des états financiers en nouvelles pratiques comptables malgré la force coercitive qu'elle détient,
- La faible implication de l'Etat dans la mise à jour des programmes d'enseignement comptables conformément aux standards internationaux notamment dans les universités et les instituts de formation.

La faible production des nouvelles connaissances comptables avant et après le passage en 2010 au système comptable et financier et leur adaptation avec l'environnement Algérien¹.

3. Méthodologie de l'étude empirique

Pour notre étude, l'objet du questionnaire établi est de recenser et examiner les attentes des professionnels comptables libéraux au regard du SCF, de la qualité des états financiers, la normalisation comptable et le poids de l'administration fiscale.

¹A l'exception de certains ouvrages qui ont transposé les textes intégraux émanant des normes IAS/IFRS sans adaptation avec l'environnement Algérien. Ce n'est qu'à partir de l'année 2013 où les manuels dédiés au SCF ont commencé à voir le jour à l'image de Mr D. Boubir, R. Tafighoult, A. Medjoubi et autres.

Nous nous sommes limités dans ce questionnaire aux axes liés au système comptable et financier.

Notre échantillon est constitué des experts comptables et des commissaires aux comptes. L'échantillon compte 345 professionnels contactés via leurs adresses e-mail figurant sur les tableaux de l'ordre des experts comptables et ceux de la chambre nationale des commissaires aux comptes mise à jour 2015. Cependant, le taux des réponses trop faible nous a conduits à cibler les différents séminaires, assises et samedi de formation organisés par la chambre nationale des CAC où beaucoup de professionnels assistent pour participer dans les travaux rendus. Nous n'avons pu collecter que 40 questionnaires dûment remplis, le reste était des réponses vides et le plus souvent incomplètes. Le taux trop faible des réponses a été expliqué entre autres par le manque d'engagement et l'indifférence de nombreux professionnels au regard des études menées par les chercheurs car même au niveau du CNC, lorsqu'il s'agit des exposés/sondages, la collecte des données était toujours un enjeu majeur.

Contenu du deuxième-titre, contenu du deuxième-titre, contenu du deuxième

3.1. Les facteurs entravant la maîtrise du SCF par les professionnels

L'objectif de cette question est de recenser et pondérer les facteurs les plus marquants qui empêchent les professionnels à maîtriser le système comptable et financier. Le tableau ci-après regroupe les réponses des professionnels :

Table 1

Les facteurs entravant la maîtrise du SCF par les professionnels

Les facteurs	OUI		NON	
	Effectif	%	Effectif	%
L'attachement lors de son élaboration à la version IFRS 2003	5	12,5%	35	87,5%
Divergence avec le droit fiscal	23	57,5%	17	42,5%
Un marché financier peu actif et développé	24	60%	16	40%
Manque de détail pour certains traitements	19	47,5%	21	52,5%
Statut d'entreprises inadéquat avec la portée du SCF	19	47,5%	21	52,5%

Source: données extraites du SPSS et adaptées par les chercheurs

Les réponses des professionnels révèlent que 60% considèrent que la faiblesse du marché financier en Algérie constitue le facteur le plus entravant les professionnels à maîtriser le SCF. Un nombre de traitements préconisés par le SCF reste largement inappliqué voire méconnu faute d'un marché peu actif d'où les prix des biens et services sont difficilement trouvables. Le deuxième facteur le plus entravant les professionnels à maîtriser le SCF est la divergence du SCF avec le droit fiscal, le facteur en question représente 57,5%. Les dispositions de l'administration fiscale s'opposent le plus souvent avec les règles comptables introduites par le SCF. Cette situation va amener les professionnels à corriger constamment leur comptabilité en faisant appel aux nouvelles techniques telles que les impôts différés.

Les deux derniers facteurs à savoir le Manque de détail pour certains traitements et le statut inadéquat des entreprises algériennes avec la portée du SCF cumulent conjointement 47,5% de l'échantillon. A noter que les facteurs précités partagent presque le même poids et ne divergent pas grandement à l'exception du premier facteur : l'attachement du SCF lors de son élaboration à la version IFRS 2003 qui représente le facteur le moins entravant la maîtrise du SCF avec 12,5%.

3.2. SCF, Marché financier et Administration fiscale

Dans cette rubrique, nous allons examiner si le manque d'un marché financier développé en Algérie affectera certaines opérations préconisées par le SCF et dans quelle mesure l'administration fiscale demeure le seul destinataire des états financiers. Le tableau ci-après présente les avis des professionnels :

Table 2

impact du marché financier et poids de l'administration fiscale

	OUI		NON	
	Effectif	%	Effectif	%
Le manque d'un marché financier impacte-t-il l'évaluation de certaines opérations ?	39	97,5%	1	2,5%
Destinataires des états financiers et poids de l'administration fiscale	15	37,5%	25	62,5%

Source: données extraites du SPSS et adaptées par les chercheurs

Les résultats relatifs au *marché financier et son impact sur l'évaluation de certaines opérations* montrent que 97,5% de l'échantillon confirment que la faiblesse du marché financier impacte l'évaluation de certaines opérations comme entre autres les instruments financiers, le Goodwill, les pertes de valeur sur immobilisations, valeur d'utilité...etc.

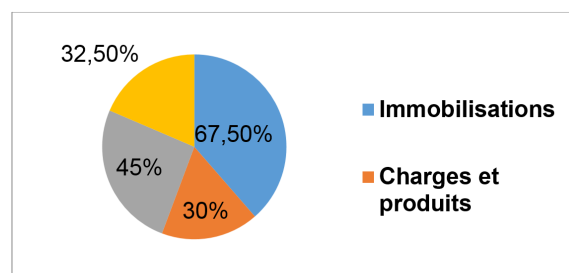
Concernant le poids du fisc dans la liste des destinataires des états financiers en Algérie, les résultats révèlent que 37,5% des professionnels estiment que l'administration fiscale constitue le destinataire majeur des états financiers sinon, selon certains, personne ne s'intéresse aux états financiers car leur finalité n'est la prise de décision. Par contre, 62,5% des professionnels estiment que les états financiers ne sont pas l'apanage de l'administration fiscale, cette dernière n'exige pas ces états dans la mesure où les annexes ne sont jamais demandés. Un large éventail des destinataires bénéficient donc de ces états à l'image des banques, assurances, les BOAL (*Bulletin Officiel des Annonces Légales*), le Conseil d'Administration, sociétés à capitaux privés.

3.3. Les éléments sensiblement affectés par le passage au SCF

L'objectif de cette question est de monter, du point de vue des professionnels, les éléments dans les états financiers les plus impactés par le passage au SCF. Le tableau ci-après affiche les avis des professionnels à l'égard des immobilisations, charges et produits, fonds propres et impôts :

Figure 1

Les éléments sensiblement affectés par le passage au SCF



Source: données extraites de l'Excel

Les résultats révèlent que les immobilisations détiennent la majeure partie des éléments les plus

affectés par le passage au SCF avec 67,5% de l'échantillon. Les immobilisations corporelles et incorporelles ont suscité des débats intenses chez les professionnels et les académiciens faute de traitements clairs et exhaustifs sur les plans comptable et fiscal. Les divergences en termes d'évaluation et de comptabilisation ont conduit la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes à aborder ces actifs en traitant, à travers des journées de formations², des questions récurrentes ont été soulevées telles que les frais de développement, l'approche par composant, le Goodwill, full goodwill, la base amortissable, la durée d'utilité, les indices de dépréciation, la perte de valeur, les réévaluations...etc.

Les fonds propres viennent en 2^{ème} rang dans les postes les plus affectés par le passage au SCF avec 45%. Les changements dans les modes d'évaluation et de comptabilisation introduits par le SCF ont impacté les fonds propres. En effet, l'instruction n°2 portant première application du SCF 2010 et le décret exécutif n°08-156 portant application des dispositions de la loi 07/11 indiquent que « l'impact sur les résultats des exercices antérieurs d'un changement de méthode comptable ou d'une correction d'erreur fondamentale, doit être présenté...comme un ajustement du solde à l'ouverture des résultats non distribués (compte report à nouveau de l'exercice en cours, ou à défaut sur un compte de réserve correspondant à des résultats non distribués). Les fonds propres seront donc augmentés suite à ces changements.

Les deux rubriques charges et produits et impôts partagent presque le même poids avec respectivement 30% et 32,5%. Les avis émis par le CNC à propos des charges et produits sont faibles par rapport à ceux qui traitent les impôts à savoir les impôts différés qui sont des techniques nouvellement introduites par le SCF et auxquels les préparateurs des états financiers manifestent des incompréhensions³.

¹ Les problématiques liées aux immobilisations corporelles et incorporelles ont largement préoccupé les membres de la CNCC. La chambre a publié, suites aux divergences constatées dans les approches de traitement fiscal et comptable, un communiqué dédié principalement aux immobilisations en ciblant les questions largement manifestées par les acteurs intéressés. Le communiqué se trouve sur le lien suivant : www.cn-cncc.dz

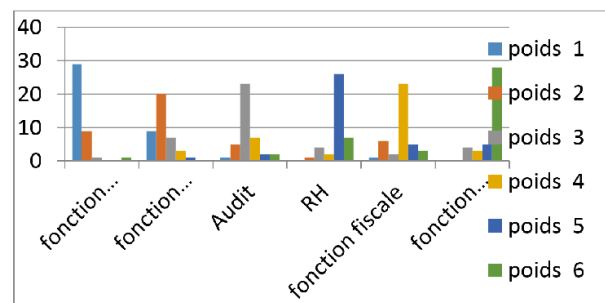
³ Un avis réservé aux impôts différés a été émis par le CNC suite aux difficultés d'application soulevées par les opérateurs. Les opérations le plus souvent rencontrées ont été recensées et clarifiées.

3.4. Les fonctions les plus impliquées dans le projet SCF

L'objet de cette rubrique est de recenser les fonctions les plus impliquées dans le projet SCF, six fonctions ont été proposées à savoir la fonction comptable, financière, fonction Audit, Ressources Humaines, fonction fiscale, fonction logistique. Une échelle de 1 à 6 (poids) a été retenue (de plus impliqué vers moins impliqué), le schéma suivant résume les résultats obtenus :

Figure 2

les fonctions les plus impliquées dans le projet SCF



Source: données adaptées sur Excel par les chercheurs

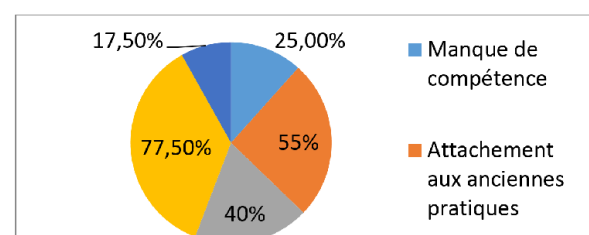
Les résultats révèlent que la *fonction comptable* est la fonction la plus impliquée dans le projet SCF selon les avis des professionnels, Certains affirment que d'autres fonctions sont aussi fortement impliquées dans le projet SCF tels que la fonction commerciale qui demeure la principale fonction qui nous permet de satisfaire l'une des hypothèses de base sans lesquelles la comptabilité ne pourrait être tenue à savoir la continuité d'exploitation.

3.5. Les raisons des difficultés liées à l'application du SCF par les professionnels

L'objet de cette rubrique est de déceler les différentes raisons qui expliquent les difficultés induites par l'application du SCF. Quatre motifs ont été proposés, le tableau suivant synthétise les résultats :

Figure 3

les raisons des difficultés d'application du SCF par les professionnels



Source: données adaptées en Excel par les chercheurs

Selon les résultats obtenus, la formation demeure l'enjeu majeur du passage au SCF. En effet, 77,5% des professionnels estiment que les formations insuffisantes impactent largement la maîtrise du SCF, le nouveau référentiel exige un niveau d'intellectualisation énorme à cause des concepts et principes nouvellement introduits en Algérie et qui s'inspirent largement des normes internationales. Les efforts du CNC à révolutionner la formation des professionnels comptables sont à valoriser car dans l'absence des instituts de formation spécialisés, les professionnels restent en déphasage avec les innovations comptables.

Le 2^{ème} motif qui entrave la maîtrise du SCF est *l'attachement aux anciennes pratiques*, 55% des professionnels estiment que l'attachement des professionnels aux anciennes routines remontant à la période PCN a eu un effet négatif sur l'ouverture aux pratiques internationales, la théorie néo-institutionnelle nous fournit des enseignements précieux sur cet aspect. La théorie en question reconnaît les facteurs socio-culturels et cognitifs ainsi que leur impacts sur le comportement comptable, les professionnels se voient réticents à l'égard de nouvelles pratiques et manifestent de ce fait un conservatisme considérable.

4. Résultat et discussion

Les réponses des professionnels sont venues affirmer que le passage est cérémonial et n'a pas traduit les besoins informationnels des préparateurs des états financiers. Cela est prouvé d'abord par le fait que l'administration fiscale demeure le destinataire majeur des états financiers, ensuite, l'esprit IFRS n'est pas encore atteint dans la mesure où les avantages offerts par le SCF depuis sa promulgation en 2010 sous formes des traitements (approche par composants, indices de dépréciation, pertes de valeur, impôts différés...) ne sont pas exploités dans la préparation de ces états ce qui impactent leur qualité décisionnelle.

Ce travail s'est efforcé de recenser les motifs qui ont abouti à l'échec cuisant du SCF en tant que nouveau langage comptable à qui nos entités économiques doivent s'y attacher. Les démêlés récents entre le CNC et les professionnels sur le sort du SCF viennent

justifier cet échec dont certains allaient confirmer l'absence d'une vision intégrée et concertée du CNC lors du commencement des travaux de réflexion relatifs à la réforme.

5. Conclusion

Le passage au système comptable et financier était une réponse logique aux exigences de la mondialisation. La vaste majorité des pays ont déjà adopté le référentiel comptable international de l'IASB. Chaque pays opère les aménagements nécessaires et entreprendre les rapprochements possibles entre les objectifs de la nouvelle comptabilité et la réglementation locale. La décision de basculer vers le SCF en 2009 en faisant recours à une version simplifiée du référentiel comptable international était, pour certains professionnels, hâtive et infondée. En effet, les réformateurs étaient capables de s'inspirer de la version IFRS PME diffusée en 2009 par l'IASB dans la mesure où les PME constituent la globalité du tissu économique Algérien.

- les annexes (questionnaire)

I. Du Système Comptable et Financier :

1. A votre avis, les dispositions du SCF répondent-elles aux attentes des professionnels en matière de qualité des états financiers ?

Oui Non

Un commentaire ?.....

2. Lesquels des facteurs suivants semblent entraver la maîtrise du SCF par les professionnels?

- Son attachement à une version ancienne (IFRS 2003-2004)

- Divergence avec le droit fiscal

- Un marché financier peu actif et développé

- Manque de détail pour certains traitements

- Statut d'entreprises en Algérie inadéquat avec la portée du SCF

Autres.....

3. Le manque d'un marché financier développé impacte-t-il l'évaluation de certaines opérations

préconisées par le SCF ?

- Oui

- Non

Autres.....

4. Voyez-vous que l'administration fiscale demeure le seul destinataire des états financiers en Algérie?

- Oui

- Non

- Pas de réponse

Un commentaire.....

.....

5. Quels sont les éléments (dans les états financiers) sensiblement affectés par le passage au SCF ?

- Immobilisations

- Fonds propres

- Charges et produits

- Les impôts

6. Lesquelles des fonctions suivantes sont les plus impliquées dans le projet SCF ?

Par Ordre croissant de 1 à 6

- Fonction comptable

- Ressources humaines

- Fonction financière

- Fiscalité

- Audit

- Fonction logistique

.....

7. Selon vous, quelles sont les traitements comptables qui remontent à la période PCN et auxquels les professionnels demeurent attachés en période SCF ?

- les Amortissements

- Les immobilisations

- Les provisions

- Déclarations au Fisc

- L'inventaire

- Les réévaluations

Autres.....

8. Avez-vous programmé et lancé des formations à propos du SCF ?

Oui

Non

.....

9. Les difficultés d'application du SCF par les préparateurs des états financiers sont-elles motivées par :

- Manque de compétence

-Formations insuffisantes

- Attachement aux anciennes pratiques

- Une normalisation insuffisante

- Complexité de certains traitements

Autres.....

9. Si vous avez une critique à l'égard du SCF, celle-ci résulte parce que :

- Les textes d'application ne sont pas détaillés

- Les textes portent seulement sur quelques traitements

- Les textes n'ont pas développé des traitements spécifiques

- Les textes ne sont pas adaptés avec la réglementation fiscale

10. Voyez-vous que la volatilité accrue de la réglementation fiscale pénalise-t-elle la tâche des professionnels comptables dans l'établissement des états financiers ?

Oui

Non

II. De la 01/10 sur la profession comptable

1. La Réglementation régissant l'exercice de la profession comptable en Algérie est-elle suffisante ?

Oui

Non

.....

2. Voyez-vous que l'obligation de justifier une formation en SCF constitue un préalable pour l'exercice de la profession?

Oui
 Non

3. Voyez-vous que l'absence actuelle de conseils régionaux (CNC) pénalise-t-elle le développement de la profession en Algérie ?

Oui
 Non

.....

4. Estimez-vous que les procédures actuelles de recours à des cahiers de charges pour la désignation des CAC ne répondent pas aux enjeux qualitatifs de la profession ?

Oui
 Non

.....

5. Les dispositions portant sur la responsabilité des CAC, au sens de la loi 10/01, répondent-elles à leurs attentes ?

Oui
 Non

6. Existe-t-elle une démarche Contrôle Qualité initiée par le CNC visant les Cabinets d'Audit en Algérie?

Oui
 Non

.....

7. les structures du CNC sont-elles efficaces dans la lutte contre l'exercice illégal de la profession ?

Oui
 Non

.....

8. L'exercice des Cabinets d'Audit étrangers des missions d'Audit en Algérie (PWC, KPMG...)

respecte-il la réglementation locale régissant la profession comptable?

Oui
 Non

9. La création d'un institut de formation spécialisé de la profession comptable contribuera-t-elle à l'amélioration des conditions actuelle de la profession

Oui Non

.....

9. Comment qualifiez-vous le recours actuel aux nouvelles Normes d'Audit Algériennes?

Nécessaire Urgent
 Insuffisant retardé

.....

III. Qualité des états financiers sous SCF

1. Avez-vous procédé à l'utilisation du jugement professionnel dans certains traitements comptables?

Oui Non

2. Avez-vous recouru à la juste valeur pour l'évaluation de certains actifs ou passifs ?

Oui Non

3. L'absence d'un marché financier développé en Algérie rend-t-il l'apport de la juste valeur insignifiant pour la qualité des états financiers ?

Oui Non

4. Lesquels des traitements suivants, constituent lors de préparation des états financiers, une difficulté (en termes d'évaluation et de comptabilisation) :(Citez uniquement les cas rencontrés)

- Impôts différés
- Provisions comptables
- Juste valeur
- Perte de valeur
- Charges et produits
- Approche par composant
- Goodwill
- Réévaluation des immobi

- Durée d'utilité
- Crédit-bail
- Subventions

5. Avez-vous rencontré des situations où vous n'avez pas trouvé des traitements spécifiques en SCF ?

- Rarement
- Jamais
- Toujours

Si des situations éventuelles existent, lesquelles :.....

6. Voyez-vous nécessaire le recours à des traitements comptables autres que ceux préconisés par le SCF ?

- Oui Non

7. La conformité avec l'instruction n°2 portant sur le passage au SCF est-elle certifiée par les CAC dans les états financiers publiés au 31/12/2009 ?

- Oui Non

IV. De la Normalisation comptable

1. Quel constat portez-vous sur le bilan CNC en matière du développement du SCF ?

- Suffisant
- Insuffisant

Commentaire.....

2. Existe-il une approche, au sein du CNC, selon laquelle sont formulées des solutions communes pour mettre fin à la diversité des interprétations ?

- Oui Non

3. Existe-t-il une commission mixte SCF/fiscalité chargée de converger la fiscalité et la comptabilité financière?

- Oui
Non

4. Les Notes Méthodologiques qui ont suivi la loi 07/11 répondent-elles aux attentes des professionnels comptables ?

- Totalement Partiellement

Aucunement Justifiez !

.....

5. S'il y a des insuffisances dans les notes méthodologiques, celles-ci viennent de :

- L'inadéquation de contenu avec les besoins des préparateurs
- Le manque de ponctualité des notes
- L'abstraction du contenu des notes

.....

6. Espérez-vous l'apparition de nouvelles notes et avis ?

- Oui Non

Si OUI, sur quels thèmes

.....

7. Quel constat portez-vous sur l'application des Avis et Notes par l'ensemble des professionnels comptables ?

- Largement appliqués
- Faiblement appliqués
- Méconnues

Autres.....

- bibliographies

1. Djelloul BOUBIR, 2014, Contrat de location simple, contrat de location-financement, Contrat de Cession-bail en SCF-IFRS, Fondements théoriques, cas pratiques, traitement comptable et fiscal, Les Editions du SAHEL, Algérie.
2. Djelloul BOUBIR, 2015, les provisions comptables en SCF-IFRS, fondements théoriques et exercices applicatifs, traitement comptable et fiscal, test de connaissance, Laser plus, Algérie.
3. Kamel REMMACHE, 2017, les préalables économique et institutionnel des normes IAS/IFRS dans un pays en transition, cas du SCF en Algérie, thèse de doctorat soutenue publiquement à l'ESC d'Alger.
4. R. K Larson. 2002. "The IASC's Search for Legitimacy: An analysis of the IASC's standing interpretations committee." *Advances in international accounting*, 79-120.
5. B. COLASSE, 2005, La régulation comptable entre public et privé, In" Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier", ouvrage collectif, Edition La Découverte. 2005.
6. Loi n° 07/11 de 25 novembre 2007 portant système comptable et financier.
7. Décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008 portant application des dispositions de la loi 07/11
8. Décret exécutif n° 96-318 du 12 Joumada El Oula 1417 correspondant au 25 septembre 1996 portant création et organisation du conseil national de la comptabilité.
9. Instruction n° 02 du 29 octobre 2009 portant première application du Système Comptable et Financier 2010,
10. Note méthodologique de première application du Système Comptable

et Financier, les Immobilisations corporelles

11. Note méthodologique de première application du Système Comptable et Financier, les Immobilisations incorporelles

Comment citer cet article selon la méthode APA

Kamel Ramache et autres (2024). L'adoption du système comptable et financier en Algérie : une réforme à revisiter. Revue académique des études sociales et humaines, vol 16, numéro 02, Université Hassiba Ben Bouali, Chlef, Algérie, pp:230-239